

Informations rattrapage BTS – Spécialités pilotées par l’académie de Reims

Toutes les informations relatives aux épreuves de contrôle au sont disponibles sur le site du Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bts>

Tous les candidats à l'examen sont concernés **par les épreuves de contrôle s'ils obtiennent une moyenne générale au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20 et une moyenne aux épreuves du domaine professionnel au moins égale à 10/20.**

Les épreuves de rattrapage consistent en **deux interrogations orales** portant sur les compétences du **domaine général, au choix du candidat**. Chacune de ces interrogations sera notée sur 20.

A l'issue des interrogations, les candidats ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 seront admis, après prise en compte de la meilleure note obtenue entre les épreuves du 1er groupe et celles du rattrapage.

A l’issue de la publication des résultats, les candidats pourront prendre connaissance des résultats à l'examen et des notes à partir de la date de publication sur <https://www.ac-reims.fr/resultats> (Rubrique BTS). Un calendrier des résultats est également disponible sur cette page.

Pour consulter les notes, il sera nécessaire de saisir sur ce site ses identifiants CYCLADES (login et mot de passe).

Candidats admis à se présenter à l’épreuve de contrôle :

Les candidats autres qu’individuels effectueront leurs choix :

- Soit dans leur établissement de formation
- Soit sur leur espace candidat

Les candidats individuels effectueront leurs choix exclusivement via l’espace candidat CYCLADES.

Pour les spécialités pilotées par l’académie de Reims :

Spécialités publiées le 26 juin 2026 :

Saisie des choix : du 26 juin 2026 – 10h00 au 29 juin 2026 - 10h00

Spécialités publiées le 1^{er} juillet 2025 :

Saisie des choix : du 29 juin 2026 – 19h00 au 30 juin 2026 – 19h00

Les épreuves se dérouleront entre le 1^{er} et le 7 juillet 2026 en fonction de l’académie d’origine du candidat et de la spécialité.

Une convocation sera diffusée sur l’espace CYCLADES du candidat après la publication des résultats.